



Saint André de Boëge

Bulletin municipal 2006



A l'heure où nous bouclons ce bulletin municipal,
notre Ami François LEROI vient de nous quitter.

C'est avec émotion que nous retrouvons sa plume dans ces pages et
nous lui rendrons l'hommage qui lui revient dans une édition ultérieure.

Sommaire

Editorial	3
Les séances du Conseil Municipal	4
Assainissement	6
Problèmes d'eau	8
Histoire d'eau	9
Comptes administratifs	10
Urbanisme	12
Employé communal	13
De la graine de jardinier	13
Etat civil	14
Ils nous ont quittés	14
Vie scolaire	15
Informations Pratiques	18
Infos Grippe Aviaire	19
Au sujet de la Grippe Aviaire	19
Ecole maternelle intercommunale de Boëge	20
Association des Parents d'Elèves (APE)	21
Sortie des aînés	22
Agriculture	23
Bienvenue à la ferme	24
Recette : «La Reblochonnade»	24
La Scierie Donche	25
Libre expression	26
Vie paroissiale	27
Vie associative	28
Bibliothèque	28
Sports Ski Loisirs Vallée Verte	29
La Parenthèse	29
A Tue Tête	30
Lé Snyule	30
Sri Lanka «Vallée Verte»	31

Merci à toutes les personnes qui ont collaboré à la réalisation du présent bulletin, par la rédaction de textes, le prêt de photos, la prise de vues et l'apport de données diverses.



Editorial



Entre Fillinges et Boège, au pont de la Molertaz, là commence la Vallée Verte, là on entre à Saint André de Boège. Modeste commune, de 560 habitants recensés aujourd'hui, née du rassemblement de la paroisse de St André, versant droit de la Menoge et d'une partie de Fillinges, versant Voirons, en 1465.

Commune essentiellement agricole, longtemps dans les cinq dernières au classement financier départemental, avec une meilleure aisance aujourd'hui grâce à la taxe professionnelle d'une seule entreprise. Lorsque l'on vit cette situation, on apprend à ne compter que sur soi-même. Ce qui était «la salle paroissiale», base de l'actuelle «salle des fêtes» était né d'une association théâtrale, déjà. L'actuelle salle fut agrandie entièrement par des bénévoles, la commune payant les matériaux.

La contribution à la vie publique est très forte à Saint André, on ne le sait pas suffisamment, ou on ne le dit pas suffisamment. Si notre chef lieu est toujours fleuri, c'est grâce à deux personnes qui y consacrent beaucoup de temps.

Le site internet : www.saintandreboege.fr toujours actualisé et vivant, est l'œuvre de plusieurs d'entre nous qui y mettent leur savoir-faire et leur passion. Régulièrement notre bulletin vit grâce aux talents de photographe de certains, de conteurs pour d'autres, ou d'articles historiques.

Dès l'arrivée de l'ADSL, l'école du chef lieu et la mairie furent raccordées sans bourse déliée. Les parents d'élèves apportent une large contribution à la vie de nos écoles et assurent le fonctionnement de notre bibliothèque. J'arrêterai là de citer la contribution des uns et des autres, ne pouvant être exhaustif, mais ne pas dire l'accueil général ou le café que l'on prend ça et là lors des diverses visites serait dommage, tout comme le passage de 7 kms de collecteurs pour l'assainissement sur domaine privé, uniquement avec conventions amiables, voire sans convention.

Ce mode de vie n'est pas l'apanage des anciens de St André, il est repris par de «nouveaux arrivants» qui trouvent là une vie qui contraste avec celle décrite quotidiennement par les médias.

Cette vie née d'une certaine pauvreté, serait-elle notre richesse ?

■ Edmond Genoud



Les séances du conseil municipal

Le Conseil Municipal se réunit une fois par mois, plus si nécessaire, en général le 2^{ème} jeudi de chaque mois, à 20h30 à la Mairie.

La séance est publique, toute personne peut y assister, mais ne peut s'exprimer.

Chaque séance fait l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu (consultables en mairie).

13 Janvier 2005

- Etude de deux demandes de permis de construire, une demande de déclaration de travaux, une demande de certificat d'urbanisme.
- Informations sur les conditions de prêt pour le financement de la station d'épuration, les recherches d'eau, le projet d'aide à l'Asie.
- Vote du prix de l'eau (période du 1/07/2005 au 30/06/2006).

9 Février 2005

- L'instituteur présente le projet scolaire AFRIQUE et sollicite une subvention.
- Compte-rendu de l'ouverture des plis pour les collecteurs.
- Dernières informations relatives à l'avancée du P.L.U. (réunion en sous-préfecture le 04/02).
- Bilan financier communal.

10 Mars 2005

- Vote des budgets primitifs 2005 et des comptes administratifs 2004, des 4 taxes d'imposition.
- Nouvelle décision relative au prix de l'eau suite à l'annulation de celle de janvier (consommation agricole 1€ le m³, consommation ménagère 1,10€ le m³).
- Vote de deux subventions au profit de la MARPA et de l'ECOLE DE MUSIQUE.
- Etude du contrat annuel d'entretien concernant l'éclairage public (entreprise DEGENEVE)
- Compte-rendu du dernier conseil d'Ecole par la commission scolaire.

21 Avril 2005

- Etude d'une demande de permis de construire.
- Compte-rendu de la commission «bâtiment» suite à la visite de tous les bâtiments communaux, définition des priorités à donner aux travaux les plus urgents.
- Navette scolaire, sureffectif.
- Etude et acceptation d'un devis pour des panneaux d'affichage.

24 Mai 2005

- Etude d'une demande de permis de construire.
- Assainissement : étude de trois propositions de prêt.
- Compte-rendu de la commission voierie et définition des priorités de goudronnage.
- Etude d'un devis pour la réfection de la peinture de la salle des fêtes et du presbytère.
- Vente annuelle d'une coupe de bois, fixation d'un prix de retrait.

14 Juin 2005

- Mme VIOLET du Conseil Général, expose la marche à suivre pour la création d'un SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) et en expose les missions.

25 Juillet 2005

- Etude de deux demandes de déclarations de travaux.
- Etude de l'avant-projet DDE relatif à la traversée de Curseille.
- Etude d'une candidature au logement communal du presbytère suite au départ annoncé des actuels locataires.
- Compte-rendu du dernier conseil d'école par la commission scolaire.

4 Août 2005

- Etude d'une demande de permis de construire.
- Choix du cabinet d'étude pour le forage eau (3 devis).
- Aménagement de la traversée de Curseille, étude du coût du projet (chiffrage par la DDE).

15 Septembre 2005

- Etude de trois demandes de permis de construire et un délai accordé pour un permis en attente.
- Décision de rédaction d'un courrier d'information aux administrés relatif aux conditions de raccordement à l'assainissement.
- Nouvelle rencontre prévue avec Mme VIOLET (Conseil Général) pour finaliser la création du SPANC.

7 Novembre 2005

- Assainissement collectif, discussion suite à une demande de raccordement de l'ancienne fruitière.
- Choix d'un nouvel employé communal.
- Compte-rendu de la commission scolaire.
- Décision de réglementer les conditions d'accès à la route forestière de la Molière.

15 Décembre 2005

- Etude d'une demande de permis de construire.
- Délibération créant le SPANC et approuvant son règlement.
- Définition du profil du poste d'employé communal à pourvoir pour le SPANC.
- Projet de réhabilitation du Pont de la Molertaz, aides possibles.
- Modifications des tarifs de location de la salle des fêtes.



Assainissement

Au jour où ces lignes seront lues, notre station d'épuration devrait être en fonctionnement. Station de type «macrophyte», soit deux bassins filtrant les eaux chargées, plantés de végétaux afin de maintenir la couche supérieure aérée. Un troisième bassin a été ajouté afin de répondre aux normes européennes prévues à moyen terme, soit entre 15 à 20 ans.



La capacité de la station est de 600 équivalents habitants, nous pouvons raccorder aujourd'hui près de 200 d'entre nous, soit les villages de Curseille, le Chef Lieu, Chez Vachat, la Crosse, Les Ruhin et Floret. Nous devrions à court terme, à 5 ans, raccorder les villages des Reybaz et de La Motte. Nous approcherons alors la moitié de notre population raccordée,

notre station sera à demi-capacité, ce qui nous assure la possibilité d'un développement mesuré de notre urbanisme.

Mettre en fonctionnement notre station d'épuration, cela signifie le raccordement des eaux usées à celle-ci, c'est à dire que chacun pour qui un regard de branchement a été posé, peut ou doit se raccorder. Pour que notre station vive, il faut qu'elle soit alimentée en eaux chargées. Pour se raccorder, prendre contact avec la Mairie pour en étudier la conformité, payer un droit de raccordement de 1500€, faire réaliser le raccordement par l'entreprise de son choix. La responsabilité de la Commune s'arrête au regard de raccordement, après c'est de la responsabilité de chacun. Le coût de 1500€ sera pour un raccordement sous deux ans, passé ce délai ou pour toute nouvelle construction le coût sera de 4500€. Cet équipement d'assainissement collectif, coûteux, permet le raccordement d'environ 1/3 d'entre nous, mais surtout le développement raisonné de nos villages.

Parallèlement nous créons notre SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), structure obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2006, afin de contrôler les installations individuelles d'assainissement dans leur fonctionnement, d'inciter et d'accompagner leur

éventuelle réhabilitation. Nous avons fait le choix de gérer nous-même cette responsabilité, pour ce faire nous avons créé un deuxième emploi qualifié à l'assainissement. Cet agent sera chargé de visiter et contrôler toutes les installations individuelles afin d'en améliorer globalement le fonctionnement. Aujourd'hui il n'est pas question de contrainte si ce n'est celle d'une vidange tous les 4-5 ans. Nous nous équipons pour réaliser nous-mêmes ces vidanges, notre station ayant été aménagée pour recevoir celles-ci. Ainsi le coût de ces vidanges sera moindre. S'il n'y a pas de contrainte, l'objectif est tout de même d'améliorer la situation actuelle. Bien sûr, en cas de permis de construire, un équipement conforme sera demandé, pour les autres nous accompagnerons pour étudier la meilleure solution, peut-être rechercher une solution collective, à plusieurs ou pour un village. Une aide financière sera recherchée dans le cadre de la réhabilitation.

C'est un pari que de vouloir gérer nous-même ce service plutôt que de le confier à un cabinet spécialisé. Nous recherchons encore le meilleur coût, c'est certainement un travail et une responsabilité supplémentaire, cela devrait nous apporter plus de souplesse. Avec la compréhension et l'apport de chacun, je suis certain d'un bon résultat.

■ *Edmond Genoud*



En chiffres...

FINANCEMENT STEP :

- prix du marché 316 814€ TTC
- études géotechniques, hydrauliques, relevés topographiques, annonces légales, honoraires DDE, coordonnateur de sécurité 47 110€ TTC

TOTAL 363 924€ TTC

- Subvention 260 967€
- Autofinancement ou emprunt 92 957€

FINANCEMENT COLLECTEURS :

- prix du marché 1 142 325€ TTC
- annonces légales, coordonnateur de sécurité, honoraires DDE, 91 167€

TOTAL 1 238 178€ TTC

- Subvention 176 735€
- Autofinancement ou emprunt 1 061 443€

SPANC

- Coût de l'abonnement annuel 25€ HT
- Coût de la vidange 200€ HT





Problèmes d'eau

2005 aura connue de nombreuses coupures d'eau, dues très majoritairement aux travaux d'assainissement. Malgré la détection des colonnes, peu ont été épargnées et disons tout de même que les tuyaux PVC des branchements sont difficilement détectables. Ajouter à cela deux fuites aux Reybaz ; une au poteau incendie de Floret, et une sur canalisation PVC aux Bossons, fuite que nous avons beaucoup cherchée. Une seule consolation, notre ressource a été limite, très limite, mais a tenu.

Le renforcement de notre ressource a connu une année quasi inutile : appel d'offres pour le bureau d'études, démarches administratives diverses, il fallait le faire, mais rien de concret sur le terrain. A ce jour, un nouveau forage de reconnaissance devrait être fait ou se faire incessamment sur le lieu espéré définitif. Après, il faudra procéder à un pompage long (+ de 3 mois), une analyse complète et nous devrions être fin septembre, si tout va bien pour une nouvelle phase administrative. Souhaitons que ce délai soit respecté, le dossier de financement devant être déposé au 30 sep-

tembre, sinon nous repartirions pour une année d'attente. Mais non, ce délai sera respecté et il faut encore acquérir la parcelle d'implantation du forage définitif, obtenir un droit de passage pour l'accès. Ce forage se situera en amont de la propriété «LEVET» légèrement contre Curseille. L'eau pompée pourrait être intégrée directement dans le réseau actuel à l'aide d'une pompe de surpression, notre réseau aux abords de Curseille connaissant une pression de 24-25 bars. Mais cela apparaît techniquement possible, ce qui simplifie ce problème. Au planning de ce jour, l'eau pourrait être dans le réseau mai-juin 2007. Ouf, je croise les doigts pour que cela se passe ainsi, ce serait un problème majeur en passe d'être résolu.

Mais pour cela, il faut que le nouveau forage confirme cette ressource, que l'on obtienne les aides financières espérées, que les délais soient respectés... Il y a encore des incertitudes, mais allons, espérons ! ■ *Edmond Genoud*

Histoire D'eau

C'est **en 1955** que la Municipalité de St André, emmené par son Maire Louis DONCHE, décide de doter la commune d'un réseau d'eau potable. La situation de l'eau à cette époque était déplorable. Les privilégiés bénéficiaient de petites sources individuelles. Les autres tiraient l'eau des puits profonds de plusieurs mètres, creusés proche de l'habitation. Certains étaient communs à plusieurs familles. L'étude du projet a été confiée au cabinet Marc MERLIN de Lyon. Les géologues ont parcouru la commune en tous sens. Verdict: pas d'eau côté rive gauche de la Menoge. Le massif des Voirons paraissait prometteur, vu le nombre de sources apparentes et connues de

ceux qui fréquentent cette montagne. Le lieu-dit Les Mouilles est révélateur de présence d'eau. Un premier problème est apparu quand il s'est avéré que les dites sources jaillissaient en forêt communale de Fillinges (120 hectares) et de Bonne sur Menoge (80 hectares), propriétaires sur le territoire de St André. Ces deux communes font valoir leurs droits à l'eau potable. Après d'âpres négociations sous l'autorité du Génie Rural, administration de l'époque compétente, le partage des eaux a ainsi été défini : Fillinges 5/10^è, St André 4/10^è et 1/10^è pour Bonne sur Menoge.

En 1964, la commune de Fillinges, désignée Maître d'œuvre des travaux communs aux trois communes,

adjudge et réalise le captage de cinq sources aux lieux dits : Les Mouilles et La Joux et les canalisations pour amener l'eau à Planet, au bassin de répartition. C'est de là que St André pourra démarrer son propre réseau.

Deuxième difficulté : St André est une collectivité sans ressources qui se bat depuis 1955 pour essayer de distribuer de l'eau à sa population, contre le Conseil Général et le Génie Rural, qui considéraient que le projet était démesuré pour les finances communales. Ce n'est qu'en 1964, presque 10 années après, le début du projet, sous la menace de boycott des élections départementales, qu'une 1ère tranche de travaux de 500'000 Frs (76 225 euros) était débloquée pour 1965-1966. Subvention annoncée 45%, soit 225'000 Frs (34'301 euros). Restait à la charge de la commune 275'000 Frs (41 923 euros).

Année 1966 : 1^{ère} tranche de travaux : 500'000 Frs (76 225 euros)

- canalisation depuis Planet jusqu'au Cuffat, au dessus de La Molière
- construction d'un réservoir de 100 m³ au Cuffat, 985 m d'altitude
- alimentation des villages de Chez Chodet, La Corbière, Curseille, Chef lieu, Les Ruhin, Les Reybaz.

Année 1967 : 2^{ème} tranche de travaux : coût 500'000 Frs (76'225 euros). Subvention 45% soit 225'000 Frs (34'301 euros).

Travaux réalisés :

- canalisation principale depuis le chef lieu jusqu'au lieu dit Le Plan des Hêtres, où est construit un réservoir d'équilibre de 100 m³ (altitude 974 m)
- alimentation des hameaux de Chez Cally, Le Plâne, Floret, Ludran, La Crosse, Chez Larpin, Chez Vachat, Chez Calendrier. Ces deux tranches ont été réalisées par l'entreprise VAGLIO de Bonneville.

Année 1972 : 3^{ème} tranche :

- alimentation des hameaux de La Motte, La Côte, sur Vuan, La Corbière d'en haut, par l'entreprise Alfred SADDIER de St Pierre en Faucigny. Montant des travaux : 22 725 euros. Subvention 40 %.

Année 1982 : 4^{ème} tranche :

- captage de la source des Eculées par l'entreprise Siméon MENAIS d'Annemasse. Coût 34 532 euros. Subvention 40 %.
- la source et son périmètre de protection ont été acquis auprès de Madame la Baronne Michaud, d'Ambilly.

Année 1988 : 5^{ème} tranche :

- captage Planet et Eculées n°2. Entreprise VAGLIO de Bonneville. Le débit de ces deux sources n'est pas très élevé, mais la proximité du réseau général justifiait de ne pas négliger cet apport. Coût 52 222 euros. Subvention 40 %.

Année 1989 : 6^{ème} tranche :

- adduction d'eau depuis Curseille jusqu'à la zone d'activité économique de Chez Merlin, par l'entreprise SADET d'Annemasse. Coût 59'564 euros. Subvention 35 %.

Cette alimentation a permis l'implantation de l'entreprise SADDIER SA, de l'entreprise de charpente couverture GENOUD DUVILLARET Christian. Egalement l'implantation du garage Jean Jacques DONCHE et de l'entreprise de maçonnerie DEGENEVE Patrick.

Année 1990 : 7^{ème} tranche

- captage d'une source à « La Joux » qui n'avait pas été retenue dans le projet initial et qui va rejoindre directement le réseau existant au lieu dit « Les Eculées ». Coût 64 551 euros. Subvention 35 %.

Année 1992 : 8^{ème} tranche

- construction d'un réservoir de 300 m³ au « Cuffat » à proximité du 1er réservoir de 100 m³ réalisé en 1^{ère} tranche. Il est doté d'une réserve incendie de 100 m³ et sera équipé prochainement de nouvelles technologies qui devraient améliorer et faciliter la gestion de l'eau. Coût 156 769 euros. Subvention 25 %.

Le réseau d'eau de St André comporte des particularités qui sont à la fois bénéfiques et pénalisantes. Les eaux recueillies exclusivement dans le massif des Voirons, hors des zones polluées sont gage de qualité appréciée des utilisateurs que nous sommes. Reste cependant à réaliser les périmètres de protection des sources, réclamés depuis de nombreuses années. Par contre le fait d'acheminer l'eau du versant des Voirons jusqu'au sommet du versant opposé, engendre des précautions liées à la pression excessive dans le réseau. Au passage de La Menoge, la pression est de 28 kg, les manipulations commencent à être dangereuses. La plupart des hameaux sont équipés de réducteurs de pression avant distribution aux usagers. Dans le cadre de l'entretien du réseau, les réducteurs d'origine ont été remplacés par des nouveaux plus fiables, ainsi que de nombreuses vannes, qui avaient perdu de leur étanchéité. L'ensemble du réseau pose de temps en temps des problèmes de fuite tant l'été que l'hiver et souvent très difficiles à détecter. Le service départemental de recherche de fuites est souvent sollicité. Ce service a un coût qui alourdit le budget de l'eau renfloué par le budget communal (encore autorisé). L'usager ignore souvent les difficultés rencontrées pour garantir l'arrivée de l'eau au robinet. Hélas il faut reconnaître que certaines situations de pannes qui parfois s'éternisent ramènent au bas des pâquerettes la bonne humeur des victimes. Situations qui ne justifient pas pour autant l'éclosion de propos diffamants et méprisants envers autrui.



Comptes administratifs

budget de l'eau Hors Taxes

Dépenses de fonctionnement

- Entretien sur réseau d'eau, étude recherche eau, réparation, assurance, analyse eau, Agence de Bassin..... **20 482 €**
- Intérêts des emprunts **2 566 €**
- Amortissements **14 465 €**

Recettes de fonctionnement

- Vente de l'eau..... **41 183 €**
- Produits financiers + amortissement + subventions **6 718 €**

Dépenses d'investissement

- Remboursement prêt (capital) .. **96 030 €**
- Etude hydrogéologique pour forage.. **2 093 €**
- Amortissement subventions..... **6 665 €**
- Alimentation eau zone C/Merlin . **3 848 €**
- Travaux assainissement **761 923 €**

Recettes d'investissement

- Subvention travaux assainissement . **233 030 €**
- Amortissement **14 465 €**

budget du cimetière

Dépenses de fonctionnement

- Virement sur le budget général de la commune..... **0 €**

Recettes de fonctionnement

- Vente de caveaux **0 €**

budget du CCAS

Dépenses de fonctionnement

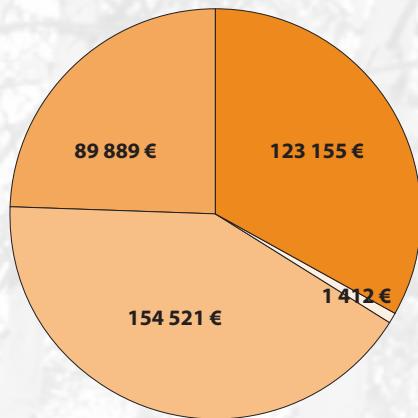
- Repas des anciens..... **1 522 €**
- Taxes foncières **226 €**
- Subvention «Sri-Lanka»..... **1000 €**

Recettes de fonctionnement

- Locations terrains..... **585 €**
- Don : quête mariage **10 €**

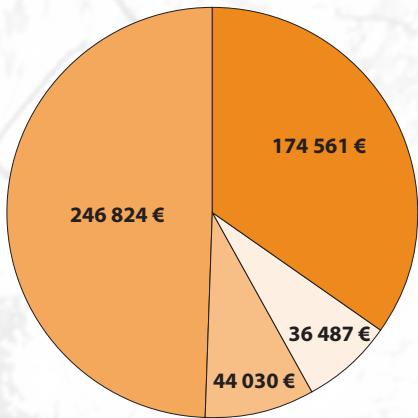
Budget communal 2005

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



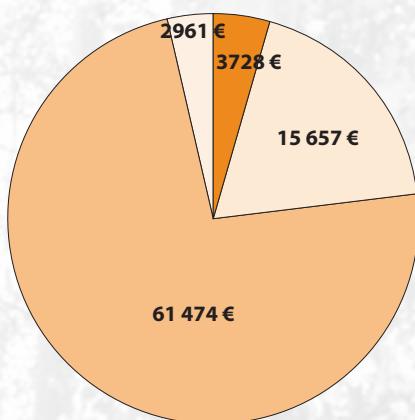
- █ Charges à caractère général (électricité, combustible, carburant ; fournitures voirie, administratives, scolaires, entretien bâtiments, véhicules, voirie ; assurance, frais garderie-bois communaux, taxes foncières, fêtes et cérémonies, publications abonnement, timbres, téléphone...)
- █ Charges de personnel (salaires + charges)
- █ Charges de gestion courante (indemnité Maire et adjoints), aide sociale, service incendie, charges intercommunales (SIVOM, annuité syndicat électricité), subventions aux associations
- █ Charges financières (intérêts des emprunts)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



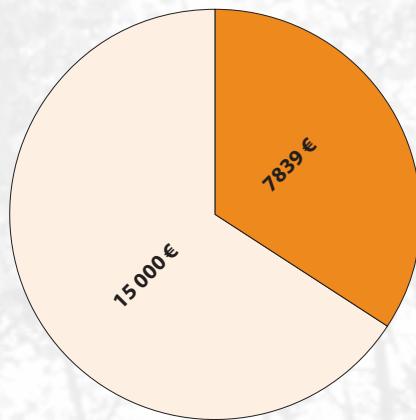
- █ Produits des services (coupe de bois, charges des locations, concession cimetière)
- █ Impôts et taxes (contributions directes, taxe sur l'électricité, taxe enregistrement)
- █ Dotations participations (dotations de l'Etat, fond genevois)
- █ Produits gestion courante (location appartement, vente tracteur)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



- █ Matériel (Tracteur, semoir sel, remorque)
- █ Honoraires (géomètre P.L.U.)
- █ Remboursement prêt (capital)
- █ Travaux plantations ONF

RECETTES D'INVESTISSEMENT



- █ FCTVA (Récup. TVA)
- █ Subvention tracteur.



Urbanisme

Notre P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) en panne ou on recommence ?

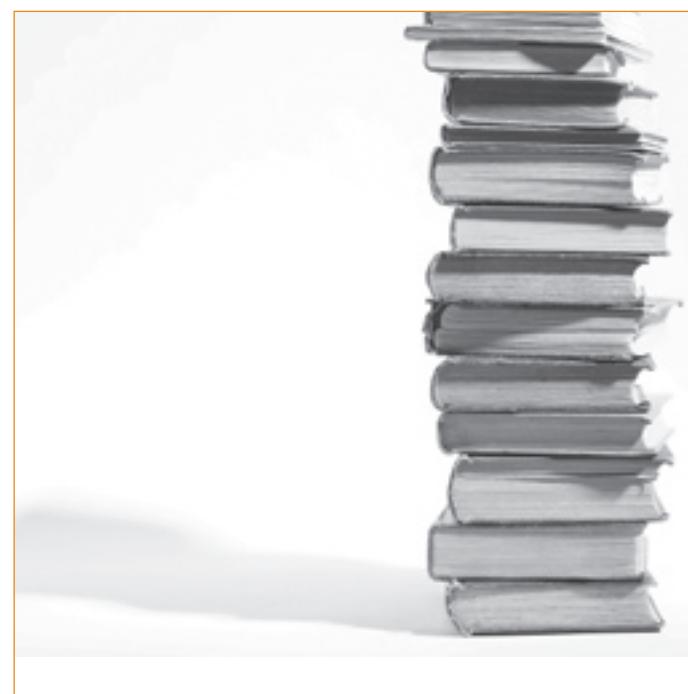
Après 18 mois de calme plat, c'est la question à se poser : prendre acte d'un échec, que l'on ne peut pas faire entendre notre logique, ou tenter de sauver ce qui peut l'être, si quelque chose peut l'être ?

C'est le choix que nous avons fait lors de notre dernier conseil municipal du 18 avril. Il va falloir reprendre certains articles comme la transformation de corps de ferme qui ne sont plus en activité ou la protection de la forêt le long de nos ruisseaux, faire refaire les annexes sur notre réseau d'eau potable ou d'assainissement collectif, même si, à notre avis, il n'y a rien de nouveau par rapport aux annexes déjà fournies.

Il sera nécessaire de refaire la cartographie, enfin un tout pour approximativement 15 000 € supplémentaires. Ne rien faire nous est apparu inconcevable compte tenu de certaines incohérences : un permis de construire refusé car la sortie est sur une départementale alors que la maison attenante a obtenu le permis dans la même condition, une construction illicite car deux permis successifs refusés, en passe d'être « légalisée » alors qu'il n'y a pas de faits nouveaux.

Tout cela nous amène à penser, certainement avec beaucoup de naïveté, que doté d'un P.L.U. nous pourrions peut-être éviter de telles anomalies, pour ne citer que les plus criardes. Un éventuel P.L.U, qui nous a déjà demandé beaucoup de travail, même si une certaine démobilisation est apparue ces derniers 18 mois, il est vrai que d'autres priorités étaient là. Je n'ose avancer un planning, une date pour aboutir, mais ce sera en 2006 ou ce ne sera pas.

■ Edmond Genoud



Employé communal



Voici l'entretien que nous avons eu avec notre nouvel employé communal : Gérard VACHAT.

Gérard, vous voici employé communal sur notre commune depuis décembre 2005, comment s'organisent vos semaines ?

- Le lundi, avec Edmond, nous listons les différents travaux à faire et faisons le point de la semaine passée. Le mercredi, je le consacre essentiellement aux écoles où je fais différents travaux de maintenance : petit bricolage, portes, volets, changement des néons, etc...

- Les 35 heures que je suis appelé à faire passent très vite en réalité. En effet, sur Saint André il y a beaucoup de bricoles à faire qui demandent beaucoup de temps : nettoyage des poubelles, les fossés, entretien du cimetière, élagage, travaux pour les écoles, entretien du matériel et plein d'autres choses qui paraissent anodines mais qui demandent du temps.

- Par le fait d'habiter sur la commune, je suis souvent disponible dans des cas d'urgence entre autres et surtout dans le cas des coupures d'eau ; dans ce cas, avec Christian Mansay, nous essayons de trouver la fuite au plus vite.

- La souplesse de l'organisation de mon temps

de travail me permet de m'occuper des travaux de la ferme.

Comment s'est passé le déneigement ?

- Dans l'ensemble, bien. Je me levais à 3 heures du matin, sachant que les routes devaient être prêtes pour permettre aux gens de partir au travail. Il me faut environ 5 heures pour déneiger l'ensemble du village.

Comment se passe vos relations avec les Santadrions ?

- Dans l'ensemble, plutôt bien. La commune est vaste et les gens sont à la fois reconnaissants et compréhensifs par rapport à mon travail.

Avant cet emploi, que faisiez-vous ?

- J'ai été chauffeur à la SAT pendant 10 ans. J'étais chargé des transports scolaires et parfois de transports nationaux. Ensuite, j'ai travaillé à l'ONF durant 5 saisons d'été et au CERD (centre d'exploitation des routes départementales) de Boëge pendant 4 saisons d'hiver pour le déneigement.

Voilà ! Au cours de cet entretien, nous avons pu nous rendre compte que Gérard, avec humilité, est à son « affaire » dans ce nouveau travail et heureux d'oeuvrer pour sa commune.

De la graine de jardinier

Il n'y a pas d'âge pour commencer un apprentissage... Et voilà donc que nos deux fleuristes attitrées ont de temps en temps l'aide d'un petit bout de chou qui, pour aider sa mamie, n'hésite pas à mettre la main à la pâte.

Grâce au bénévolat de Juliette et Mireille, les massifs et bacs du chef-lieu prennent de la couleur dès les beaux jours revenus, pour le plus grand plaisir de tous. Qu'elles soient ici chaleureusement remerciées.

« Toutes les fleurs de l'avenir sont les semences d'aujourd'hui » proverbe chinois.





Etat civil



Naissances

- **DELOBRE Emy**, le 5 juin à Ambilly
- **DUCHENE Pauline**, le 20 juillet à Ambilly
- **MONET-BOUVET Léandre**, le 20 juin à Annemasse
- **SILVA VASSALO Jennifer**, le 29 janvier à Annemasse
- **TRUSCHEV Nathan**, le 17 décembre à Ambilly

Mariage

- **FOREL Yan & HUSSARD Marianne**, le 24 septembre
- **FROLLO Jean-Marie & BOSSON Germaine**, le 24 décembre
- **TORTORA Christophe & CAVECCHIA Nathalie**, le 13 août

Décès

- **BOSSON Auguste**, le 1^{er} février
- **CHEVALLIER Patrick**, le 12 décembre
- **PACCOT Léon**, le 17 février
- **VACHOUX Marcel**, le 10 novembre

Ils nous ont quittés

Au cours de l'année 2005, notre commune déplore la disparition de 5 personnes qui ont marqué de leur empreinte la vie locale.

Le 1^{er} février 2005 : Auguste BOSSON, 87 ans, habitant «La Corbière». Ancien prisonnier de guerre. A consacré sa vie professionnelle dans le décolletage à Boëge. Sa passion : le jardinage, l'élevage et la forêt. Travailleur bénévole, il a beaucoup œuvré à la construction de la salle des fêtes.

Le 17 février 2005 : Léon PACCOT, 80 ans, habitant «Curseille». Camionneur au service de la scierie Donche, a longtemps sillonné les routes avec son attelage chargé de sapins. A sa retraite, s'est passionné à l'entretien de la forêt et de la nature. A siégé au Conseil Municipal durant 24 années : de 1959 à 1983.

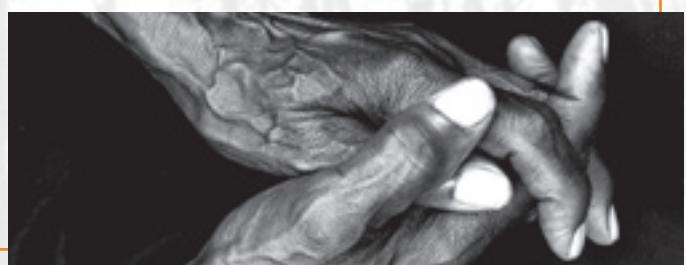
Le 10 novembre 2005 : Marcel VACHOUX, 63 ans, habitant «Curseille». Agriculteur passionné, et compétent dans la production laitière. La chasse et la nature ont tenu une

place privilégiée dans son existence. Il fut Conseiller Municipal de 1977 à 1983.

Le 10 décembre 2005 : Albert HOMINAL, 85 ans. Attaché au hameau de «La Molière», berceau de son épouse. A exercé son activité professionnelle au sein de l'administration des douanes.

Le 12 décembre 2005 : Patrick CHEVALLIER, 48 ans. Habitant de «Curseille». Sa disparition accidentelle est survenue dans l'entreprise au sein de laquelle il assumait des responsabilités. Il a participé activement aux côtés de l'Association d'Animation Rurale, dans les spectacles «son et lumière» réalisés sur la place du village au cours des années 1987, 1988, et 1991. ■

Gaston Ruhin





Année scolaire 2005-2006

Vie scolaire

Stage de voile des CE2-CM1 & CM2

Les élèves de la classe du Chef-Lieu de Saint André sont allés début septembre 2005 en stage de voile sur le lac Léman. Ils vous dévoilent et racontent leur expérience.

Règles du jeu :

«La grande traversée du lac Léman»

Ce jeu se déroule comme un jeu de l'oie. Une case vaut un mile marin. Pour avancer sur les cases on devait répondre à des questions : Par exemple : «Quelle est la hauteur du jet d'eau de Genève ?». On avait aussi des énigmes : la première était en classe. On avance aussi si on gagne des bonus (en ramassant des déchets sur le lac) et des courses. On ne peut pas gagner plus de 3 miles marins à chaque fois. On a appris à faire des noeuds marins. On peut aussi en perdre si on a des pénalités (si on ne respecte pas les règles de sécurité).



Jeux de courses :

La chasse aux trésors.

Touche tête (sur le lac) : Le moniteur devait nous faire toucher la tête avec la voile.

Equilibre (sur le lac) : Nous devions rester en équilibre sur le bateau.

Pirogue indienne (sur le lac) : Nous devions arriver les premiers à la bouée bleue à la rame.

Le premier au port (sur le lac) : Nous devions arriver les premiers au ponton et remonter le bateau.

Vent arrière (sur le lac) : La voile devait être devant le bateau.

La pêche (sur le lac) : Nous devions ramasser les jouets sur le lac.

Le bateau pilote (sur le lac) : Il y avait un bateau qui était pilote et il fallait le toucher pour être pilote.

Les bombes (sur le lac) : Nous devions mettre la voile correctement sinon il nous lançait une balle dans le bateau.

Le bateau : l'optimist

Avant de naviguer sur l'eau avec le beau petit bateau, il faut l'installer. Cela s'appelle le «gréement». Il faut les retourner, trois d'un côté trois de l'autre. Ensuite il faut mettre le gouvernail, l'écoute, le hâle bas (qui doit être bien tendu) et enfin la voile qui est avec le mât. Maintenant, quand tout est fait il faut le mettre à l'eau. Et quand il est à l'eau il faut une personne bien assise dedans et l'autre mi-dedans mi-sur le ponton. Puis quand on est sorti du port il faut mettre la dérive.



Poèmes CP-CE1

Les CP-CE1 de l'école de La Corbière ont participé à la journée nationale contre le racisme et l'extrême droite. Chaque élève a écrit un poème, avec pour thème la liberté, l'égalité, le respect et la gentillesse. Le facteur est passé prendre dans la classe ces 13 messages de paix, que 13 personnes ont reçus.

Enfin aimons les gens différents
Gardons la liberté des autres
Allons libérer les autres
Luttons contre le racisme
Il y aura plus de gens heureux
Terminons le racisme
Ecoutez les gens différents

Ecouter la république
Gentil
Ami
Liberté
Il faut
Tenir compagnie
Ecouter les gens.

liberté
Il faut lutter contre le racisme parce
que ce n'est pas bien
Balader : on a le droit
Essayer d'être gentil avec les autres gens qui sont
différents
Respecter les gens
Toi si tu es raciste, si il te plaît
conte moi !

Racisme : non
Egalité : oui
Se moquer : non
Pour être libre
Etre gentil
C'est bien d'être gentil
Tout le monde a le droit d'
Etre différent libre et
Respect

Le racisme c'est dommage
Ayer, c'était le racisme
se **B**alader : on a le droit
et voyager, courir aussi
Respecter les gens
Toi et Moi
egalité

Le monde veut lutter contre le racisme.
Il y a des gens gentils
Le droit de se balader, de se parler.
galté.
Respecter les gens.
Tous différents.
Ecouter les autres.

ILIBRE
TIL NE
BUG
Educ
Respect
Fous d
Etre gen

ILIBRE
LIBRE - de
Il ne faut
Bouger p
Etre arrêté
Respirer
Tous diffé
Etre gentil

exclusion le 19 mars 2006, journée soutenue par l'Education Nationale et la Fédération des Œuvres Laïques.
Après avoir tiré au sort dans l'annuaire une personne, chaque écolier a envoyé son poème à celle-ci.
dans leur boîte aux lettres.

G gentillesse

tre amis

ne pas embêter les gens

tre également

Il ne faut pas se moquer des gens

Le monde veut lutter contre le racisme

Les gens ont le droit de s'amuser.
Il faut se respecter.
Ce n'est pas l'œuvre du racisme.
Jouons ensemble dans la
matière.
On peut lire des livres.
Et profiter du temps.

E écouter la république

Gentil

Ami

Liberté

Il faut

Tenir compagnie

Ecouter les gens.

IL FAUT DE L'AIR pour
l'air pour respirer
pas se moquer
pas se bagarrer
amis
différents
Il pour être libre

L LIBERTÉ

Il faut lutter contre le racisme

se Balader : on a le droit

Essayer d'être gentil avec les gens différents.

Respecter les gens

Toi si tu es raciste s'il te plaît

Ecoute moi !

Il de l'air pour
l'air pour respirer
pas se moquer
pas se bagarrer
amis
respecter
différents
Il pour être libre

Le monde veut lutter contre le racisme
Il y a des gens gentils.
Balader, de se parler.
galité.

R respecter les gens.
Tous différents.
Écouter les autres.



Informations pratiques

La Mairie

Le secrétariat est ouvert au public : le mardi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h
le samedi de 9h à 12h

Tél./Fax : 04 50 39 18 56

E-mail : mairie@saintandredeboege.fr

Site : www.saintandredeboege.fr

Déchetterie, située à «La Crosse»

Heures d'ouvertures : Lundi et vendredi de 15h à 18h
Mardi et mercredi de 9h à 12h
Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h

Sont admis à la déchetterie :

- papiers, cartons, ferraille et métaux non ferreux, verre, plastiques, déchets verts (tontes de pelouse et feuilles), huile de moteur, huiles végétales (friture...),
- déchets divers dont solvants, peintures, vernis, désherbants, pneu (limité à 2 fois/an : 1^{ère} quinzaine de mai et 1^{ère} quinzaine de novembre), batteries, accumulateurs, piles, gravats (limités à 1m³ par jour et par foyer).
- déchets encombrants.
- Ne sont pas admis : la laine de verre et le fibrociment

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères se fait le mercredi matin. Il est prescrit de sortir vos poubelles la veille au soir, et de les rentrer juste après la collecte ou au plus tard dans la soirée du mercredi.

Nom de l'enfant

Arrêté du 5 novembre 2004

L'enfant naturel acquiert le nom de celui de ses parents qui l'a reconnu le premier.

Lorsque la filiation de l'enfant est établie à l'égard de ses deux parents au plus tard le jour de la déclaration de sa naissance ou par la suite mais simultanément, ces derniers choisissent le nom de famille qui lui est dévolu soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux dans la limite d'un nom de famille pour chacun d'eux. En l'absence de déclaration conjointe à l'officier de l'état civil mentionnant le choix du nom de l'enfant, celui-ci prend le nom de celui de ses parents à l'égard duquel sa filiation est établie en premier lieu et le nom de son père si sa filiation est établie simultanément à l'égard des père et mère. Le nom dévolu au premier enfant vaut pour les autres enfants communs.

Infos Grippe Aviaire

Alors que la menace de pandémie semble s'éloigner, il nous a néanmoins semblé utile de faire cette info.

La grippe aviaire est une maladie virale très contagieuse.

La contamination peut être directe, par le biais des oiseaux infectés, soit indirecte, par les fientes, les litières, les plumes, les eaux de surfaces contaminées, les véhicules, les matériels et tout autre objet souillé.

Toutes les espèces d'oiseaux sont concernées, les oiseaux de basses-cours comme les oiseaux sauvages ou les oiseaux d'ornement (perruches, perroquets...).

Soyez vigilants avec vos animaux, éviter les contacts avec les animaux sauvages, ne laissez pas divaguer vos volailles et nourrissez-les à l'intérieur d'un bâtiment.

En cas de doute ou de mortalité inexpliquée, n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire. ■

Dans les autres cas, les parents peuvent, par déclaration conjointe devant l'officier de l'état civil, choisir de donner à l'enfant mineur le nom du parent à l'égard duquel la filiation a été établie en second lieu ou leurs noms accolés dans l'ordre librement choisi et dans la limite d'un nom pour chacun.

Dans cette hypothèse, le consentement du mineur de plus de treize ans est requis.

Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2005 et jusqu'au 30 juin 2006, les parents qui exercent l'autorité parentale peuvent, par déclaration conjointe, demander à l'officier de l'état civil l'adjonction en deuxième position du nom qui n'a pas été transmis, dans la limite d'un nom de famille, au bénéfice de l'aîné des enfants communs, dès lors que celui-ci a moins de treize ans au 1er septembre 2003 ou à la date de la déclaration. Cette faculté ne peut être exercée une seule fois et ce nom est attribué à l'ensemble des enfants communs. Le consentement de l'enfant de plus de treize ans est nécessaire.



Au sujet de la Grippe Aviaire

Suite à l'épidémie de grippe aviaire sévissant dans les départements avoisinants et par mesure préventive, le Conseil Municipal a décidé de descendre le coq situé au sommet du clocher de l'église afin de le tenir confiné dans la sacristie. Seul Monsieur le curé qui est immunisé par la grâce de Dieu sera autorisé à le nourrir.

Pour cause de vertige, notre cantonnier tiendra le pied de l'échelle et c'est donc Monsieur le Maire qui, en personne, ira décrocher le gallinacé soupçonné de mettre en péril les 78 poules de la commune.

Consciente de ce préjudice infligé aux villageois, on pourra toujours se renseigner auprès de la Mairie pour savoir d'où vient le vent. ■



Ecole maternelle intercommunale de Boëge

S.I.V.O.M. de la Vallée Verte

Rénovation et extension

de l'école maternelle intercommunale

En 1989, sous la Présidence de Raymond Bouvier, cinq communes du Sivom (Boëge, Burdignin, Saint André, Saxel, et Villard) décident de construire et gérer une école maternelle intercommunale, les trois autres communes du canton ayant déjà leur propre structure.

Depuis la date de création du bâtiment comportant quatre classes et leurs annexes, l'évolution démographique dans la Vallée a nécessité une étude concernant la restructuration de l'Ecole actuelle et de son extension, dans un contexte architectural cohérent.

Mandaté par le S.I.V.O.M, Mr Bernard Vaudaux-Ruth, architecte, gère le dossier en relation avec les élus des communes impliquées et les enseignants directement concernés par le fonctionnement de ce nouvel espace pédagogique.

Un projet impératif à l'accueil de la nouvelle génération, dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi, deux nouvelles classes sont nécessaires, dans l'immédiat. La première pour accueillir les enfants en fin de cycle, actuellement hébergés dans une salle de l'école primaire

de Boëge ; la seconde prévue, à court terme, pour une nouvelle création de poste.

Le comité syndical intercommunal de la Vallée Verte, réuni lors de la séance du 13 juin 2005, en mairie d'Habère-Poche, sous la présidence du Président Bernard Bouvier, après en avoir délibéré, a décidé de lancer l'étude du projet concernant la restructuration des locaux existants et de leur extension.

Le coût prévisionnel des travaux se chiffre à 1 929 735 euros H.T. Un investissement supporté par les cinq communes concernées. Quant au planning de réalisation et après les formalités d'usage : appel d'offres en fonction du cahier des charges, dépôt du permis de construire, et autres contraintes administratives, les travaux de construction de l'extension devraient se situer entre l'automne 2006 et l'été 2007.

Automne 2007 - printemps 2008, réhabilitation du bâtiment existant.

Automne 2008, fin des travaux.

Voici exposé en quelques lignes, un projet qui nous concerne tous quant au bien être de nos têtes blondes et devrait répondre aux exigences naturelles de leurs jeunes parents et leurs enseignants. ■

F.X. LEROI

L'APE



Les écoles de St André de Boëge comptent cette année 12 enfants à la Corbière et 14 au Chef Lieu. Un effectif qui reste encore très fragile mais qui devrait se conforter dans les années à venir.

L'association de parents d'élèves continue à se mobiliser sur des actions pour permettre aux enseignants de disposer d'un peu plus d'argent pour mettre des activités en place pour nos enfants.

C'est ainsi que cette année scolaire a débuté avec un stage de voile qui s'est déroulé sur le lac Léman, avec l'école de voile de la Renouillère. Ce sont les enfants de CE2, CM1 et CM2 qui ont pu faire leur première expérience de «marins d'eau douce». Les enfants de CP et CE1 doivent faire un stage d'escalade à Plaine Joux, ce printemps. Ces activités viennent remplacer le stage de ski que nos enfants effectuaient traditionnellement au cours de l'hiver.

Pour Carnaval nous avons proposé un spectacle aux enfants qui ont répondu présents : ensemble nous avons partagé un moment magique avec les personnages du cirque Oxalis, Félix, Filomène et Jade... Ce spectacle a permis ainsi à l'APE de participer à la construction d'une école à Konéga, petit village du Burkina Faso, puisque l'intégralité du prix du spectacle est reversée à ce projet. Pour financer ces activités, nous sommes obligés de renouveler certaines de nos actions. C'est ainsi que cette année nous avons, en plus des grilles gagnantes, vendu des cartes de voeux à Noël, puis en Mars la vente de Bugnes a remporté un franc succès... Nous en

profitons pour remercier toutes les personnes qui contribuent à la réussite de nos actions en participant à celles-ci.

Le printemps approche et comme chaque année vous aurez la possibilité d'acheter vos plantes de balcons et vos plantons par notre intermédiaire.

Et enfin nous terminerons l'année par un repas auquel vous serez tous conviés à participer.

Mais est-ce que la mission d'une association de parents d'élèves s'arrête uniquement à la recherche de financement pour la mise en place d'activité ??? Il ne nous semble pas...

Une association est un lieu d'échange et de réflexion et c'est pourquoi depuis quelques mois (pour ne pas dire plus d'une année...), les parents d'élèves se questionnent sur l'avenir des écoles de St André et la cohérence de ce groupe scolaire éclaté. En effet, cette année à la rentrée il a fallu revoir notre organisation au niveau des transports pour rester dans le cadre de la loi. La navette ne peut pas transporter plus de 8 enfants à la fois. Ceci nous a donc obligé à modifier les horaires et les points de ramassage, mais aussi à trouver une personne pour assurer une surveillance à la Corbière pendant les 2 tours de la navette.

L'école de la Corbière vieillit, et quelques travaux sont à envisager : changer les fenêtres, le plancher de la classe est très fatigué, présence de trous, d'échardes, il est de plus en plus difficile à entretenir. Les murs auraient bien besoin d'un petit coup de peinture, le plafond garde les traces de fuites, les sanitaires ne possèdent pas de point d'eau !!!

Certes il est important de maintenir une école dans un village mais il faut aussi donner à cette école un cadre qui soit agréable et permettre aux enseignants d'exercer dans de bonnes conditions.

Les enfants de la Corbière ne peuvent pas profiter des installations sportives du chef lieu, de la bibliothèque, sans dépendre d'un transport. De plus, l'enseignant isolé, en cas de problème se retrouve seul avec sa classe sans pouvoir faire appel à son collègue qui lui-même se retrouve seul de l'autre



► côté, au chef lieu. Ce dernier point limite considérablement le travail d'équipe et la possibilité de fonctionner en décloisonnement.

L'organisation actuelle, certes fonctionne, mais est-elle logique et ne peut-on pas la réfléchir autrement ?

Actuellement la Mairie paie une personne au Chef Lieu et une autre à la Corbière pour assurer la surveillance des enfants, une troisième personne pour conduire la navette.

L'année prochaine comme l'effectif est en hausse (30 enfants) faudra-t-il faire 3 tours de navette au lieu de 2 entre les deux écoles pour transporter les enfants ???

Bref vous l'aurez compris... La question est : ne pourrait-on pas envisager que les deux classes

soient regroupées au chef lieu ? Ceci permettrait de limiter les déplacements, les surveillances et de donner à L'ECOLE de St André une vraie cohérence qui nous semble-t-il, aurait bien plus de poids aux yeux de l'inspection académique, qui ne nous laissera pas une seconde chance, si de notre côté nous ne leur prouvons pas que nous sommes prêts à évoluer dans notre fonctionnement.

Même si nous sommes conscients que l'école de la Corbière est chargée d'histoire, il ne faut pas oublier que l'avenir se construit sur l'histoire... Nous sommes convaincus que notre réflexion débouchera sur une concertation constructive. ■

Pour l'APE, Andrée LARMUSIAUX

Sortie des aînés

En ce dimanche 23 octobre 2005, notre traditionnel repas des aînés a pris une autre allure : c'est une sortie que nous leur avons proposée. Et malgré ce changement, ils ont été nombreux à répondre «présents». C'est sous la pluie que nous avons «embarqué» dans le car, direction : Les Gets, pour nous rendre au restaurant «à la bonne franquette» (histoire de ne pas trop se dépayser...! et ne pas trop changer les habitudes Santadrianne).

Au restaurant de style chalet savoyard, chaleureuse ambiance familial dès l'arrivée. Comme à l'accoutumée, lors du repas, à certaines tables, les langues allaient bon train pour échanger les nouvelles, les souvenirs, pour le plaisir d'être ensemble.

Après le café, et pousse-café pour certains, visite animée et commentée du Musée de la musique mécanique. Du simple orgue de Barbarie au plus sophistiqué gros orgue Limonaire, en passant par les miniatures boîtes à musique, c'est tout un monde musical qui s'est offert aux yeux (et surtout oreilles !) de nos anciens. Ce musée, de notoriété européenne, regroupe des pièces rares et exceptionnelles, permettant ainsi de conserver un patrimoine musical pour les générations futures.

Une idée de sortie, peu distante de notre commune, qui vaut le détour ! C'est en tout cas le sentiment exprimé par nos anciens, un peu fatigués, mais heureux de cette journée peu ordinaire. ■ *C. Brigham*





Agriculture

Entre le 29 août et le 17 septembre 2005, 4 jeunes étudiants en agriculture ont réalisé, dans le cadre de leurs études, une enquête sur « l'Avenir de l'agriculture en Vallée Verte ». Cette étude a été commanditée par le GVA de la Vallée Verte (Groupement de Vulgarisation Agricole), présidé par Jean-Claude CONDEVAUX ; le Conseil général de la Haute-Savoie, par l'intermédiaire de Joël BAUD-GRASSET, a lui aussi contribué au démarrage de cette étude.

L'agriculture en Vallée Verte aujourd'hui

La Vallée Verte aujourd'hui, c'est 51 exploitations réparties sur 2026 ha. En terme d'actifs, cela représente 78 agriculteurs sous statut individuel pour 65% d'entre eux ou regroupés en GAEC. La moyenne d'âge des exploitants est de 46 ans. Un grand nombre d'entre eux (plus de 40%) sont pluriactifs, c'est-à-dire qu'ils ont une activité extérieure qui permet à certains de compenser leur revenu agricole et à d'autres simplement de s'ouvrir sur l'extérieur, pour eux : « L'ouverture est essentielle, il faut voir plus loin que le seul travail agricole ».

Traditionnellement, la Vallée Verte est une région productrice de lait : une grande partie des agriculteurs, essentiellement regroupés sur les communes de Bogève, Villard, St André-de-Boëge et Boëge, ont un élevage laitier (75 %). La production totale s'élève à 6 180 560 litres, ce qui représente environ 3% de la production du département. Elle est livrée à différentes structures : coopérative laitière de Bogève, divers industriels laitiers (Lactalis,

Masson...). Certains ont aussi choisi la fabrication à la ferme, c'est le cas de 3 GAEC, dont un à Saint André.

Mais il ne faut pas oublier que la Vallée Verte c'est aussi d'autres types de productions, moins connus mais bien présents : la production de bovins viande, l'élevage caprin et ovin, le maraîchage, l'horticulture, l'arboriculture ou encore l'apiculture. Il existe une vraie diversité des systèmes de production.

Les préoccupations des agriculteurs

Les exploitations de la Vallée Verte ont la particularité d'être pour beaucoup au cœur des villages. Les agriculteurs sont conscients des nuisances que leur activité peut engendrer pour le voisinage et essaient de respecter au mieux les résidents en adaptant leurs pratiques. Cependant, ils ne comprennent pas toujours les remarques des résidents et ont l'impression que les efforts qu'ils font ne sont parfois pas perçus.

Les agriculteurs souhaiteraient également être mieux reconnus pour ce qu'ils font et pour leurs produits. Même s'ils reconnaissent que l'entretien du territoire fait partie de leur activité, ils ne souhaitent pas être considérés simplement comme «les cantonniers de la Vallée Verte».

Pour beaucoup, il semble nécessaire d'instaurer un vrai dialogue entre agriculteurs et résidents : «Il faut leur expliquer, échanger sur notre métier d'agriculteur pour que les gens deviennent plus



indulgents et respectueux ; mais cela est vrai dans les deux sens...».

Enfin, les agriculteurs sont préoccupés par l'augmentation du nombre de constructions ainsi que la forte pression foncière ressentie dans la vallée. Les terres agricoles se sont faites «grignoter» par les terrains à bâtir. Nombre d'entre eux se demandent comment leur activité pourrait perdurer si cela continuait ainsi...

L'agriculture vue par les résidents

Les municipalités de la vallée voient en général l'agriculture comme une activité économique permettant par la même occasion «la gestion de l'espace rural». Encore aujourd'hui les élus sont conscients que l'agriculture fait partie du patrimoine socioculturel, des traditions et qu'elle *véhicule une histoire ainsi qu'un savoir faire* qu'il est nécessaire

de faire perdurer : «*la beauté d'un pays passe par l'agriculture*».

Par ailleurs, pour nombre de résidents, la fruitière est une structure à laquelle ils restent très attachés et qui contribue à l'image de marque d'une vallée de montagne...qu'il est pour eux nécessaire de préserver.

La Vallée Verte n'a pas encore clairement défini sa voie entre agriculture, tourisme et urbanisation progressive. Elle se cherche encore... Peut-être peut-elle encore essayer de construire son développement en mêlant de manière cohérente toutes ces activités ? Aucune d'entre elles n'ayant encore pris le pas sur une autre, il serait intéressant qu'elles trouvent des pistes pour un développement commun et harmonieux, afin de donner une vraie identité à notre Vallée Verte. ■ Nadège BEL

Bienvenue à la Ferme

Si depuis peu un panneau nous invite à nous arrêter à Curseille pour faire nos achats de fromages à la ferme, le bouche à oreille fonctionnait depuis l'été dernier alors que la tomme de St-André figurait déjà à l'étal de certains commerces de Boëge.

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 16h30 à 19h, chacun peut aller s'approvisionner en reblochons, tommes, abondance, fabriqués sur place par le fromager, Mr Métral.

A côté du magasin et du labo de fabrication, le troupeau d'abondances, dont certaines ont connu une gloire bien méritée à Paris ces dernières années, attend impatiemment le retour des beaux jours pour retrouver les prés.

Bonne chance à Laurent et Franck GAILLARD dans leur nouvelle entreprise et quant à nous, bonne dégustation. ■ M.L. Ruhin



La reblochonnade

Pour 4 personnes – Préparation 30 mn – Four 15 mn

500g de pommes de terre - 2 reblochons « fermiers » - Lardons nature - 1 oignon - poivre - 4 cuillères à soupe de crème fraîche

- Lavez vos pommes de terre et faites les cuire à l'eau avec la peau.
- Préparez vos reblochons, c'est-à-dire grattez la croûte sur chaque face.
- Partagez-les en 2 dans le sens horizontal.
- Epluchez les pommes de terre, les couper en rondelles pas trop épaisses et régulières.
- Dans la poêle faites revenir l'oignon émincé et les lardons.
- Dans un plat à gratin déposez deux couches de pommes de terre, poivrez, disposez dessus une partie des oignons bien dorés et les lardons. Installez alors les deux moitiés du premier reblochon, puis déposez à nouveau les pommes de terre, poivrez, ajoutez le reste de l'oignon et les lardons.
- Dispersez les cuillères de crème fraîche et alors posez en dernier le deuxième reblochon partagé.
- Glissez votre plat au four bien chaud.





La Scierie Donche

Quel doué bricoleur ; quel charpentier de la Vallée ne connaît pas la scierie DONCHE, pour y avoir déniché le bout de planche, le liteau, le madrier ou la charpente, destinés à réaliser les menus travaux de l'amateur ou du professionnel du bâtiment. Située au cœur du village «Les Reybaz», proche de la voie départementale D 220, la scierie Donche a été fondée en 1948 par les deux frères, François, le commercial et Fernand l'homme de terrain, robuste travailleur.



Dans la Vallée, ils étaient connus sous le patronyme de «Carry», descendants de Zaccharie, un ancêtre de la famille. C'était le moyen pratique de reconnaissance parmi les neuf familles Donche du village.

Le bâtiment a été construit par Basile LIATTI de Boëge pour la partie maçonnerie et Léon BOSSON de «La Corbière» pour la charpente. A l'époque ce fut une prouesse pour dresser les fermes d'une quarantaine de mètres de portée. Il fut fait appel à une multitude de bras, de cordes et de poulies. La première installation fut la scie battante, qui manoeuvrant de haut en bas, sciait la pièce de bois «le billon», qui avançait à allure constante et libérait une planche.



Le premier scieur s'appelait François BETEMPS dit «Fanfoué à Molon». En 1953, d'importants travaux sont réalisés et place la scierie Donche une des plus moderne de la région. La scie battante a été remplacée par la scie dite

«multiple» qui scie le billon de tous diamètres en un seul passage, libérant d'un seul coup une vingtaine de planches, parfois davantage. Il fallait beaucoup de bois pour tenir l'approvisionnement. Le bois scié était livré en grande quantité aux Ets BERLIET de Lyon.

Chaque jour, un voyage partait de la gare d'Annemasse, pour une clientèle sur Paris. L'entreprise était aussi le fournisseur exclusif du bois destiné à la construction du barrage de GENISSIAT. Les chauffeurs de camion BERLIET se nommaient Joseph BOSSON, Léon PACCOT, Joseph SAILLET. Ils approvisionnaient le chantier en «grumes», c'est à dire les bois de sapin non écorcés. Raymond ROCH et Eusèbe MANSAY (dit Rinrin) pilotaient le camion SAURER. La rigueur des hivers leur causait souvent bien des soucis : le froid qui paralysait le démarrage en gelant le carburant : ils mettaient alors le feu à du gasoil déposé dans un récipient placé sous le bloc moteur. L'entreprise Donche a compté jusqu'à une quarantaine



de salariés, répartis entre la scierie et la forêt. Empiler les planches et charger les camions s'effectuaient manuellement. Les jeunes de la vallée y trouvaient facilement du travail, soit sur le chantier,

ou bûcherons, débardeurs avec chevaux, tracteur, chenillette ou Wyssen (treuil entraîné avec moteur à essence). Chaque hiver, de véritables bûcherons professionnels venaient d'Italie. Ils installaient également les câbles qui descendaient les bois à port de camion.

La scie d'abattage appelée «le passe» coupait comme un rasoir, s'utilisait à deux. L'entente devait être parfaite. L'arrivée de la tronçonneuse a radicalement facilité l'abattage.

Autour des années 1950, les frères DONCHE ont créé chez eux une cantine pour le repas de midi. Marie DONCHE de Boëge et Edouard MUSY VERDEL appelé

«Didon» ou «Edouard à Jean Louis» en furent les cuisiniers.

Au fil des ans, il devint plus difficile de garder le personnel qui était attiré par le milieu du décolletage demandeur de main d'œuvre. Petit à petit, l'effectif concentré seulement sur le chantier de la scierie a diminué. Les bois étaient livrés par transporteurs

professionnels. François part en retraite en 1963. Fernand continue avec ses fils Jean et Georges, conduisant son camion jusqu'à l'âge de 72 ans. En 1985, Jean décède. Georges

prend la direction de la scierie à son nom en 1989, quasiment seul à bord, faisant fonctionner sa scie multiple du matin jusqu'à la nuit tombée. Aujourd'hui Jojo a dépassé la soixantaine. Avec son départ prochain à la retraite, la scierie va s'arrêter définitivement. ■



Libre expression

Oh !

Avez-vous déjà réalisé le nombre de fois dans la journée où vous ouvrez votre robinet ?

Ouvrir le robinet, comme ce geste est simple et le confort immense qu'il nous apporte mais parfois le précieux liquide vient à manquer et làrien ne va plus !

Nous sommes habitants du haut de la commune, là où l'eau manque le plus et le plus longtemps,



«Le bassin vieux», La Corbière

parfois jusqu'à 2 jours, sans que cela soit perceptible en bas de la vallée.

Les conseillers municipaux, responsables du réseau sont à pied d'œuvre pour solutionner le problème, que ce soit dimanche, jour férié, le soir après le travail.

Ce bénévolat est malheureusement récompensé par des injonctions plus ou moins virulentes de la part de personnes incommodées par la privation momentanée d'eau.

Par ce billet nous voulons remercier le dévouement et la disponibilité de nos conseillers municipaux, et faire prendre conscience aux habitants du bas de la commune que parfois eux aussi peuvent être concernés par ce problème, car pour nous permettre d'avoir un peu d'eau, il est quelquefois nécessaire de fermer une vanne et ainsi partager les désagréments et l'eau. ■ *Patrick et France*



Vie Paroissiale

Dimanche 10 Juillet 2005

Pèlerinage à PLANET

Malgré une météo incertaine en début de matinée, le rendez-vous annuel à PLANET a eu lieu dans la joie et la bonne humeur et dans le souvenir ému des absents.

Après la célébration de la messe par le Père CORMIER, l'apéritif offert par la Paroisse, le temps du pique-nique tiré des sacs est venu.

C'est toujours un moment d'amitié, d'échange et de partage entre Santandriens et amis de PLANET. Les adultes échangent anecdotes et souvenirs pendant que les plus jeunes gambadent dans les bois.

A l'année prochaine (2ème dimanche de juillet) et merci à ceux qui oeuvrent pour entretenir la chapelle et ses abords. ■

M.L. RUHIN

Informations

Depuis Pentecôte 2004, la Vallée Verte ne forme plus qu'une seule paroisse appelée :

«Paroisse de la Visitation en Vallée Verte».

Le Père Louis AEGERTER en assure la responsabilité. Vous pouvez le joindre chez lui à Fillinges au 04 50 36 45 30 (répondeur), ou chaque mercredi au presbytère de Boëge de 17 h à 19 h.

Deux prêtres à la retraite résident dans la vallée.

Le Père André Cormier, à Habère-Poche, tél. 04 50 39 52 17.
Le Père François DUPRAZ, à Villard, tél. 04 50 31 89 05.

Pour toute information, vous pouvez rencontrer l'équipe du secrétariat au presbytère de Boëge, lors des permanences qui ont lieu le mardi de 9 h à 12 h ou le samedi de 10 h à 12 h.

A Saint André, vous pouvez contacter :

- Pour la préparation au Baptême : Mme VIGUIER Marie-louise au 04 50 39 14 71 (répondeur).
- Pour les funérailles : Mme RUHIN Michèle au 04 50 39 12 81. (*Pour des raisons de disponibilité, il serait bon de prendre contact avec elle avant de fixer le jour et l'heure de la cérémonie.*) ■

Le 21 mai 2006, à l'église de Boëge, inauguration de la paroisse de la Visitation en Vallée Verte par Mgr Yves BOIVINEAU, Evêque du diocèse, au cours de la messe célébrée à 10 h 30. ■



Vie associative

« Un petit mot sur la bibliothèque »

Elle est petite la grande bibliothèque de Saint-André, elle est loin, très loin...juste sur la place du village, ou presque.

Il est long le chemin qui mène aux plaisirs, aux rêves, aux émotions et à la connaissance.

Si vous parcourez ce chemin qui mène à un autre chez vous, enfants ou adultes, alors...

romans, BD, documentaires, livres lus (sur cassette), CD, cédéroms, vous ouvriront leurs pages, vous offriront leurs mots ou leurs sons !

Les enfants la connaissent la bibliothèque, pour y venir chaque samedi avec l'instit' faire leur plein de plaisirs et de savoirs pour leur travail scolaire.

Nous sommes quelques bénévoles pour assurer les permanences et faire vivre les livres. Cet automne, nous avons invité pour une discussion publique madame Ferrero, auteur du livre «Requiem pour une sorcière» racontant l'histoire d'une jeune femme originaire de Boëge accusée et brûlée pour sorcellerie. La rencontre fut très conviviale.

Nous avons aussi organisé avant Noël, une vente de livre pour enfants, qui pourra être renouvelée.

Toutes vos idées et propositions sont les bienvenues pour développer et animer ce lieu qui est aussi le vôtre ! (abonnements, achats, activités...)

Pour ceux et celles qui peuvent difficilement se déplacer, nous étudions la possibilité de leur amener les ouvrages à domicile. Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à nous contacter pour mettre en route ce projet !

Cette belle aventure autour des livres qu'est la gestion et l'animation d'une bibliothèque, chacun et chacune bien sûr peut s'y investir en rejoignant l'équipe !

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons tous,

Les mercredis de 17 à 19h

Les samedis de 10 à 12h

Ainsi qu'au téléphone pendant les heures de permanence : 04 50 31 74 32 et en dehors des permanences au 04.50.39.05.06

Et les prêts sont gratuits !

Alors, à bientôt ?

 L'équipe

Sports Ski Loisirs Vallée Verte

PRESENTATION ET ACTIVITE 2005-2006

Pour commencer, laissez-moi vous présenter cette association. Elle existe depuis 1964, et s'appelait «SKI CLUB d'HABERE LULLIN». Peut être que certains d'entre vous, la connaissent sous ce nom et y ont même adhéré par le passé.

Elle a permis de faire découvrir la pratique des sports d'hiver, tels que le ski, la luge et d'autres sports encore.

Aujourd'hui, notre association permet toujours de faire découvrir le SKI, mais une nouvelle voie s'est développée ces dernières années ; le SURF. C'est une activité ludique et une forme de «glisse» vraiment sensationnelle. Cette découverte est essentiellement destinée aux enfants de la vallée.

Les inscriptions ont lieu en fin d'année, lors de l'assemblée générale. Dix sorties sont programmées, de début janvier à mi-mars. Les cours sont assurés par les moniteurs ESF de l'école de ski d'HIRMENTAZ. Pour la prochaine saison, nous aurons la possibilité d'organiser ces cours avec l'ESF d'Habère Poche.

Cette année nous avions 36 enfants de la vallée, inscrits aux cours et répartis en cinq groupes. La dernière sortie du 11 mars fut l'occasion de la remise des résultats, et d'un petit goûter bien mérité.

Ces quelques lignes sont aussi l'occasion de remercier les parents accompagnateurs, et les membres du comité, pour leur disponibilité et leur participation à l'organisation des sorties. Merci aussi aux moniteurs qui ont su faire passer de bons moments de «glisse», à nos enfants.

Pour autant la saison n'est pas terminée, et nous nous retrouverons prochainement lors d'une sortie VTT en famille, cet été.

PS : Si certains d'entre vous, ayant participé à la vie de ce club, ont quelques documents (photo, extrait de journaux, etc..) relatant l'activité de celui-ci, dans ces premières années, l'association leur demande de bien vouloir nous les prêter, afin que nous les fassions apparaître lors d'un prochain article. La mairie de St André de Boëge transmettra. ■ **Pierre BENEDETTI**



La Parenthèse

Cet hiver, « La Parenthèse » a encore été à la hauteur de sa réputation. N'ayant plus rien à prouver en matière de comédie, la troupe nous a une nouvelle fois fait rire aux éclats avec une pièce dite de «Vaudeville» : «La bonne Anna». Le décor est l'œuvre de Denis Bosson, et nous devons cette fois à Christianne Grange la mise en scène.

Dans cette pièce, où les mensonges, les malentendus et les tromperies vont bon train, (pour notre plus grand plaisir) la performance des comédiens est omniprésente, leur jeu respire la symbiose et l'enthousiasme qu'on leur connaît et à laquelle nous sommes

habituerés. Un succès à chacune des huit représentations et un public fidèle ainsi que chaleureux. La Vallée Verte et ses environs ont à nouveau répondu «présents».

Ne se reposant pas sur ses lauriers, «La Parenthèse» prépare déjà une autre pièce pour cet été. Un classique de Molière : «La jalouse du barbouillé»* Décidément, l'année sera placée sous le signe du rire.

* *Cette pièce sera jouée lors de 2 soirées, dans le village de Verfeuille dans le Gard.* ■ **Mickaël**





A Tue Tête

- Jusqu'à présent nous avons présenté des groupes musicaux, des sculpteurs, des céramistes, des peintres dans des décos prestigieuses.

- Dernier concert en date avec le groupe MAG LIGHT produit dans une semi expo de graphisme collectif, une mise en scène élaborée (le camion à l'entrée), des expériences techniques (pièges à basses fréquences) a laissé plusieurs d'entre nous sur leur faim.

Continuer à inventer, proposer et surtout échanger devient le cœur de l'association. Pour y parvenir ATT élabore des principes démocratiques originaux, que nous recherchons au-delà des modèles, qui habillent nos états nations occidentaux. L'unanimité ou la représentation sont dès lors remis en cause.

Il nous a fallu prendre en compte l'épanouissement individuel ou la recherche personnelle de chacun pour évoluer, dépasser le consensus mou et laisser l'énergie primordiale à son expression la plus pertinente.

Ainsi les meneurs de projets assument entièrement leurs choix, leurs moyens, leurs succès ou leurs échecs. Malgré une autonomie apparente des individus, le ou les sens, le mouvement, l'observation des éventuelles dérives, la cohérence sont le fait du collectif. Les prises de positions s'en trouvent facilitées. Ce travail de communication peut paraître évident dès qu'il est annoncé, en fait, c'est le contraire. Il a fallu des moyens pour y parvenir et beaucoup de temps.

L'association se retrouve chaque jeudi afin d'échanger, de partager pendant une soirée ouverte à toutes et à tous. C'est l'arbre à palabres, le théâtre de chacun, le porte-avions des idées, la lente maturation des désirs ou l'élaboration minutieuse des plaisirs. J'en vois un qui rougit ! Je parle



du désir de l'individu à être pleinement, je parle du plaisir quelque chose qui lui ressemble. Au-delà de ces jouissances de l'esprit, il y a aussi la volonté de faire dans sa vie, son quartier, son village ou sa vallée quelque chose qui sorte des indéniables barrières : culturelles, générationnelles, politiques ou sociales.

Le geste citoyen, l'affirmation que chacun ait droit à la parole, à la liberté d'être soi-même répond totalement avec l'ambition affichée de l'association. Dans l'attente de nos prochaines rencontres, soyez attentifs et observez les bords de route pour les rendez-vous de cet été. ■

Le collectif «A tue tête»

Lé Snyule de la vallée verte



Comme depuis plusieurs années, Le club «Lé Snyule de la vallée verte» était présent à la Roche sur Foron à l'occasion de la bourse d'échange organisée par le Rétraumobile club. Le club a présenté un stand sur le thème de la Nationale 7, des années 60. On pouvait voir une VW Coccinelle, une Peugeot 203 et une 2cv, toutes chargées de nombreux bagages, mais aussi une sym-

pathique auto-stoppeuse, qui désirait rejoindre Saint-Tropez ! Cette année sera le 10ème Rallye de la vallée verte ; rendez-vous le 11 juin devant la mairie de St André pour un départ en fanfare. ■ *Jean-Paul BOSSON*



SRI LANKA «Vallée Verte»

Le 26 décembre 2004, le tsunami dévastait le Sud-Est Asiatique, laissant derrière lui de nombreuses victimes et un profond traumatisme chez les survivants. Familles démantelées, enfants orphelins, personnes restées seules, sans ressources et sans abri. Quant aux pêcheurs ou petits commerçants, ils avaient pour beaucoup, tout perdu dans ce désastre écologique.

Sur l'instant une mobilisation internationale spontanée a apporté aux organismes d'Etat, aux O.N.G. des sommes qui semblent dépasser largement les besoins de leurs interventions !

Cela étant, il est bon de rappeler le cheminement conduisant à la création de l'Association «Sri Lanka-Vallée Verte».

Dès janvier 2005 les communes d'Habère-Lullin et de Saint-André se retrouvaient dans un même élan de solidarité, pour venir en aide aux naufragés du Sri Lanka.

Pour autant, à qui s'adresser ? Quels contacts permettant un échange suivi sur place ?

La famille Boymond résidant «Chez Mermier» commune de Fillings, apporte la réponse. Gabriel et son épouse ayant adopté deux jeunes enfants Sri Lankais il y a une vingtaine d'année, restent en étroite relation avec les familles et les autorités locales.

Sollicité, Gabriel Boymond accepte la présidence de l'Association «Sri Lanka-Vallée Verte».

Le 2 avril 2005 l'assemblée constitutive confirmait la volonté des participants à continuer au parrainage d'orphelins, de personnes seules, ou à participer par des dons à la reconstitution d'un village.

Aujourd'hui l'Association est en mesure de faire un premier bilan de son activité.

A ce jour, une quarantaine de parrainages sont pris en compte, dont 12 veuves, 2 familles et 26 enfants, sachant que les personnes à aider restent encore nombreuses.

Dans la situation actuelle, l'Association adresse chaque début de trimestre la somme de 1 530 € au représentant local à Colombo, chargé de répartir nos dons aux personnes concernées.

Grâce aux soirées organisées en Vallée Verte et au delà. Grâce aussi aux généreux donateurs, l'Association peut envisager à court terme d'apporter son concours à la restructuration d'un village. Dans cette perspective, des contacts ont été pris avec la Croix-Rouge (pour une aide au financement), et les Scouts de Cluses pour l'acheminement de vêtements, outillage ou petites fournitures.

«Le tsunami est passé, les dégâts sont restés, Ils ont toujours besoin de notre solidarité»

F.X. LEROI





«La meulière de La Molière»,
Patrimoine communal

